



Communiqué du 30 novembre 2023

Dans un entretien publié le 23 novembre dans le quotidien *Libération*, réagissant à la plainte auprès du conseil d'Etat de l'UFC Que Choisir, le Ministre de la Santé se déclare « énervé » qu'on l'accuse d'inaction face aux inégalités croissantes d'accès aux soins¹. Il lui est « insupportable » d'apparaître déconnecté... La critique est blessante mais il est difficile de nier la réalité : les morts « inattendues »², les services hospitaliers fermés³, les postes de soignants non pourvus sont le résultat d'une inaction face à la désagrégation du système de soins. La préoccupation principale de la tutelle depuis 20 ans, quelle que soit l'orientation politique des gouvernants, était, hors la parenthèse COVID, l'équilibre budgétaire de la sécurité sociale. L'hôpital a développé chaque année des plans d'économies pour s'adapter à la contrainte. Les 2/3 de son budget étant les salaires des personnels, les recrutements ont été bloqués, la charge de travail s'est intensifiée et chaque nouvel hôpital ne s'est construit qu'à condition de fermer des lits pour économiser du personnel. Aujourd'hui les lits sont fermés faute de personnel. Les infirmières existent mais sont parties⁴ en ville ou ont changé de métier.

L'action du ministère a été volontariste et il est curieux d'en refuser la responsabilité. Très récemment, alors que l'actuel ministre était encore directeur de cabinet de la cheffe du gouvernement, son prédécesseur au ministère de la santé s'est opposé à la proposition d'instaurer pour chaque activité hospitalière un nombre maximum de patients par soignant⁵. Un avion ne saurait décoller à demi équipage en revanche un service hospitalier peut fonctionner à demi effectif de personnel, faut-il s'étonner de la fuite des soignants ?

C'est au ministère de la santé qu'incombe l'amélioration des conditions de travail des soignants et d'accueil des patients. C'est le ministère de la santé qui doit réagir face au 53 000 décès en excès relevé par l'INSEE en 2022⁶, à l'augmentation de la mortalité infantile⁷.

Nos six associations ont porté plainte pour carence fautive auprès du tribunal administratif de Paris. L'Etat a poursuivi une politique dont les effets délétères sont avérés. L'Etat n'a pas assumé sa responsabilité ni pour décompter le nombre de postes hospitaliers vacants, ni pour alléger la pénibilité du travail, ni pour éviter les fermetures de services d'hospitalisation. La plainte est en cours d'examen, l'Etat n'a même pas trouvé opportun d'adresser un mémoire en défense au tribunal. L'énervement s'apparente parfois à du mépris.

¹ [Aurélien Rousseau, ministre de la Santé : «Qu'on accuse le gouvernement d'inaction dans l'accès aux soins m'énervé» – Libération \(liberation.fr\)](#)

² [Décès inattendus aux urgences : «Le dysfonctionnement est global» – Libération \(liberation.fr\)](#)

³ [Collectif Inter Hôpitaux Carte Urgences 15 juin-14 sept 23 – Google My Maps](#)

⁴ [ER1277.pdf \(solidarites-sante.gouv.fr\)](#)

⁵ [Nombre minimum de soignants par patient hospitalisé \(senat.fr\)](#)

⁶ [53 800 décès de plus qu'attendus en 2022 : une surmortalité plus élevée qu'en 2020 et 2021 - Insee Première - 1951](#)

⁷ [Depuis 2015, la mortalité infantile en France est supérieure à la moyenne européenne - Insee Focus - 301](#)